



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la  
recherche DEFR

**Secrétariat d'État à l'économie (SECO)**  
Direction de la politique économique  
Analyse du marché du travail et politique sociale

---

# Indicateurs de la situation des travailleuses et travailleurs âgés sur le marché suisse du travail

Documents de base pour la conférence natio-  
nale du 15 novembre 2021

---

Secrétariat d'État à l'économie SECO  
Holzikofenweg 36, 3003 Berne  
Tél. +41 58 462 42 27  
[www.seco.admin.ch](http://www.seco.admin.ch)

## Sommaire

<b>Management Summary</b> .....	<b>3</b>
<b>1 Introduction</b> .....	<b>5</b>
<b>2 Activité professionnelle et participation au marché du travail</b> .....	<b>5</b>
2.1 Importance croissante des travailleurs âgés sur le marché du travail.....	5
2.2 Activité professionnelle jusqu'à l'âge officiel de la retraite .....	7
2.3 Passage à la retraite .....	8
2.4 Raisons liées à l'abandon d'une activité professionnelle .....	10
2.5 Activité professionnelle au-delà de l'âge officiel de la retraite.....	11
<b>3 Chômage et perception de l'aide sociale</b> .....	<b>13</b>
3.1 Taux de chômage au sens du BIT .....	13
3.2 Chômage et durée de la recherche d'emploi selon le SECO.....	15
3.3 Raisons liées à une sortie de la vie active.....	18
3.4 Prestations de l'AC .....	19
3.5 Fins de droits aux prestations de l'AC et perception de l'aide sociale .....	21

# Management Summary

## Importance croissante des personnes âgées sur le marché suisse du travail

Au cours des dernières années, l'importance des travailleurs âgés n'a cessé d'augmenter sur le marché suisse du travail, une tendance qui se poursuivra ces prochaines années. Cela s'explique, d'une part, par l'évolution démographique : les personnes qui sont nées l'année où le plus grand nombre de naissances a été enregistré en Suisse ont eu 55 ans en 2019, ces baby-boomers devenant progressivement des travailleurs âgés. D'autre part, on constate des modifications majeures en termes qualitatifs. En effet, le niveau de qualification des travailleurs âgés est actuellement nettement plus élevé qu'il y a dix ans, et cette tendance n'est pas près de s'arrêter. En outre, la participation au marché du travail de ces personnes, avant tout des femmes, a augmenté ces dix dernières années. Globalement, les travailleurs âgés participent dans une large mesure à répondre à la demande croissante de main d'œuvre qualifiée en Suisse.

## Participation élevée au marché du travail, également en comparaison internationale

Parmi les États membres de l'OCDE, la Suisse fait partie de ceux dont le taux d'activité est particulièrement élevé chez les 55-64 ans. Les retraites anticipées ont eu tendance à diminuer, le taux d'emploi des 55-64 ans ayant augmenté de 63 % à 74 % au cours des vingt dernières années. Cette tendance positive s'est caractérisée par une plus forte participation des femmes au marché du travail.

Parmi les personnes non actives âgées de 55-64 ans, 30 % ont indiqué en 2020 ne pas exercer d'activité professionnelle en raison d'une invalidité (20 %) ou d'une incapacité temporaire de travail (10 %), 22 % ont cité des raisons personnelles, 27 % ont pris une retraite anticipée, 17 % une retraite ordinaire et 4 % ont déclaré n'avoir guère d'opportunités sur le marché du travail.

La participation au marché du travail chute drastiquement en Suisse une fois atteint l'âge de la retraite ordinaire. Cette situation s'explique notamment par la prévoyance vieillesse bien conçue et par de faibles incitations à travailler dès l'âge officiel de la retraite. En Europe, la Suisse compte parmi les pays affichant une très forte participation au marché du travail chez les 65-69 ans, mais elle se situe à un niveau inférieur à la moyenne par rapport aux États membres de l'OCDE. En 2020, 18 % des 65-74 ans exerçaient une activité en Suisse, le plus souvent à temps partiel. Après un recul jusqu'en 2005, le taux d'emploi de ce groupe d'âge a depuis fortement crû.

## Taux de chômage au sens du SECO et du BIT

Les personnes âgées sont moins souvent touchées par le chômage que les plus jeunes ce qui, ces dernières années, transparaît aussi bien dans les chiffres du chômage du SECO que dans ceux de l'OFS au sens du BIT.

En moyenne entre 2010 et 2020, le taux de chômage des 55-64 ans était d'un point de pourcentage inférieur au taux de chômage total. En 2020, il est resté stable, à 3,9 %, par rapport à l'année précédente. Le taux de chômage total est toutefois supérieur au niveau de l'an passé (4,8 % contre 4,4 % en 2019).

Les chiffres du SECO présentent un tableau similaire : depuis 1990, le taux de chômage des 50-64 ans a pratiquement toujours évolué en deçà du niveau de la tranche d'âge des 25-49 ans. En 2020, cette différence s'est accentuée puisque le chômage des 25-49 ans a plus fortement augmenté que celui des 50-64 ans. Cela s'explique par le fait que les travailleurs âgés sont généralement moins touchés par des licenciements ou des résiliations de rapports de

travail temporaires. Par contre, ils profitent moins rapidement des améliorations conjoncturelles que les plus jeunes : une fois au chômage, ils ont souvent plus de difficultés à trouver un emploi convenable. D'ailleurs, cette tendance s'est confirmée ces derniers mois : si l'on compare les reculs du chômage selon les tranches d'âge, on constate que le chômage a reflué fortement chez les plus jeunes après une hausse supérieure à la moyenne.

Les difficultés particulières rencontrées par les personnes âgées sont prises en compte par l'AC, en accordant aux personnes de plus de 55 ans un droit prolongé aux indemnités chômage par rapport aux personnes plus jeunes. Si l'accès aux mesures de marché du travail de l'AC est offert aux personnes âgées et aux plus jeunes, l'AC met l'accent sur la lutte contre le chômage de longue durée, ce qui est bénéfique aux personnes âgées dans la mesure où leur risque d'être chômeur à plus long terme est plus élevé d'un point de vue structurel. Des ressources supplémentaires ont été allouées à l'AC pour les années 2020 à 2024, afin de faciliter durablement la réinsertion sur le marché du travail des actifs seniors et des demandeurs d'emplois difficiles à placer. Dans le cadre d'un programme d'impulsion, les cantons peuvent mettre en œuvre de nouvelles mesures visant à soutenir ce groupe cible au sein des structures existantes. Parallèlement, la Confédération et les cantons testent l'application de la méthode « Supported Employment » destinée aux demandeurs d'emploi de plus de 50 ans qui sont sur le point d'arriver en fin de droits.<sup>1</sup>

### **Fins de droits aux prestations de l'AC et dépendance de l'aide sociale**

En 2017, avec un taux de 2,4 %, le risque qu'une personne âgée de 55-64 ans se retrouve au chômage et ouvre un nouveau délai-cadre auprès de l'AC était d'environ deux fois moins élevé que pour une personne de moins de 34 ans. En revanche, avec un taux de 25 %, le risque d'arriver en fin de droits au cours des trois années suivant l'ouverture d'un nouveau délai-cadre était nettement supérieur à celui des personnes de moins de 35 ans (15 %) et à celui de toutes les tranches d'âge réunies (18 %). Le risque combiné pour une personne active d'être tout d'abord touchée par le chômage et d'être par la suite également en fin de droits était de 0,59 % pour les personnes actives âgées de 55-64 ans en 2017, soit un niveau inférieur à la moyenne de toutes les tranches d'âge (0,68 %).

Une fin de droits signifie une rupture majeure pour les personnes concernées, mais cela n'implique pas une sortie définitive du marché du travail. En moyenne entre 2017 et 2020, 44 % des personnes âgées entre 55 ans et l'âge de la retraite avaient déjà retrouvé un emploi au cours de la première année suivant une fin de droits. Au cours de la quatrième et cinquième années après une fin de droits, ce taux s'élève à 49 %. Par rapport aux plus jeunes personnes en fin de droits, l'intégration des travailleurs âgés sur le marché du travail a été inférieure à la moyenne, comme les années précédentes.

En revanche, les travailleurs âgés en fin de droits ont plus souvent choisi de ne plus exercer d'activité lucrative. La sortie relativement fréquente du marché du travail pourrait également être liée à la retraite anticipée, avant tout chez les 55-64 ans.

Avec 3 %, le taux d'aide sociale chez les personnes âgées de 56 à 64 ans en 2019 se situait toujours en-dessous de celui des 46-55 ans, atteignant 3,3 %.

---

<sup>1</sup> [www.arbeit.swiss](http://www.arbeit.swiss) > Institutions/média > Mesures et projets actuels > Potentiel de la main d'œuvre: mesures du Conseil fédéral 2020-2024

# 1 Introduction

La sixième conférence nationale sur le thème « Travailleurs âgés en Suisse » aura lieu le 15 novembre 2021. La situation des travailleurs âgés a été approfondie et analysée en 2014 en comparaison internationale dans une étude de l'OCDE, mandatée par le SECO et l'OFAS.<sup>2</sup> Les indicateurs existants viennent compléter et préciser la base de données de l'OCDE dans des domaines spécifiques du marché du travail. Les indicateurs sont divisés en deux champs thématiques. Il s'agit, d'une part, d'analyser la participation au marché du travail des personnes âgées par rapport aux personnes plus jeunes et, d'autre part, d'étudier l'inactivité et le chômage involontaires ainsi que la protection sociale y relative.

## 2 Activité professionnelle et participation au marché du travail

### 2.1 Importance croissante des travailleurs âgés sur le marché du travail

Compte tenu du vieillissement démographique, l'importance des travailleurs âgés n'a cessé d'augmenter ces dernières années, évolution qui se poursuivra également au cours des années à venir.

En 2020, l'offre de travail des personnes de plus de 55 ans correspondait à environ 825 600 personnes actives occupées en équivalents plein temps. Elles représentent ainsi 20 % de l'offre globale de travail de la population résidente permanente en Suisse. Ce taux était de seulement 16 % il y a une décennie. Aucune autre tranche d'âge n'a enregistré une telle croissance sur le marché du travail ces dix dernières années. Cette augmentation s'explique aussi bien par la croissance démographique que par une hausse de la participation au marché du travail, c'est-à-dire une meilleure exploitation du potentiel des travailleurs.

Figure 2.1 : Importance croissante des travailleurs âgés sur le marché du travail

	2020	Évolution 2010-2020	
	Personnes actives en équivalents plein temps	Chiffres absolus	en %
15-24 ans	486 900	-51 200	-10%
25-39 ans	1 425 800	+201 100	16%
40-54 ans	1 470 200	+69 900	5%
<b>55-64 ans</b>	741 700	+203 600	38%
<b>65 ans et plus</b>	83 900	+23 400	39%
<b>55 ans et plus</b>	825 600	+226 900	38%
Total à partir de 15 ans	4 208 400	+446 700	12%

Sources : OFS (ESPA)

Selon le scénario de référence de l'OFS relatif à l'évolution démographique, l'offre de travail en équivalents plein temps des personnes âgées de 55 ans et plus croîtra de 5 % au cours des dix prochaines années, alors que l'offre globale de travail augmentera de 4 %. Ainsi, la proportion des travailleurs âgés par rapport au total de la main d'œuvre poursuivra sa croissance également ces prochaines années.

<sup>2</sup> Voir OCDE (2014), *Vieillesse et politiques de l'emploi : Suisse – Mieux travailler avec l'âge*, Éditions OCDE, Paris. Édition allemande OFS (Éd.), Berne.

La croissance du volume de travail des personnes âgées de 55 ans et plus est examinée plus en détail pour la période 2010-2020. Comme on le voit à la Figure 2.2, la population active en équivalents plein temps âgée de 55 ans et plus a augmenté à raison de 69 000 personnes entre 2010 et 2020, et ce uniquement en raison d'une plus forte participation au marché du travail, 73 % de cette hausse étant imputables à un taux d'emploi des femmes plus élevé. En outre, l'augmentation de la population active des 25-54 ans est tirée par une forte croissance des femmes. S'agissant des hommes de cette tranche d'âge, leur taux d'emploi en équivalents plein temps a légèrement reculé à partir d'un niveau très élevé (de 94,4 % à 94,1 %) entre 2010 et 2020.

Par ailleurs, la population active âgée de 55 ans et plus a augmenté de 158 000 équivalents plein temps, en raison de facteurs démographiques. Compte tenu du taux d'emploi et du taux d'occupation plus marqués des hommes en 2010, l'augmentation des équivalents plein temps basée sur la population a eu plus de poids que chez les femmes, avec +54 400 pour celles-ci, contre +103 600 pour les hommes.

Dans l'ensemble, les équivalents plein temps de la population active âgée de 55 ans et plus ont augmenté à raison de 227 000 entre 2010 et 2020, soit près de 22 700 par an. Toujours entre 2010 et 2020, les personnes de 55 ans et plus représentent ainsi 46 % des 498 000 personnes actives au sein de la population résidante permanente âgée de 25 ans et plus.

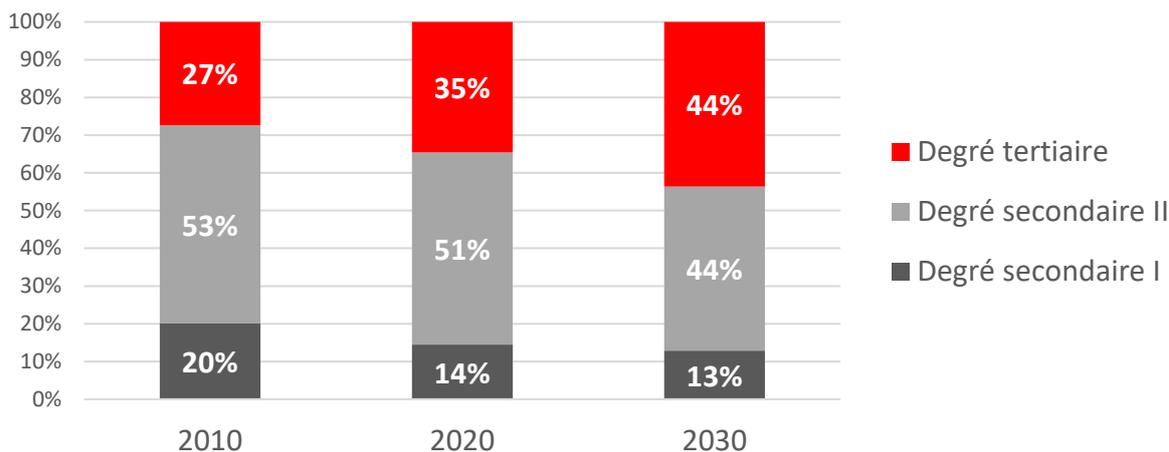
**Figure 2.2 : Évolution de la population active en équivalents plein temps (de 2010 à 2020)...**

		...due à l'évolution du taux d'activité	...due à la croissance de la population	Total
<b>25 ans et plus</b>	<b>Total</b>	187 600	310 400	498 000
	Hommes	13 500	195 200	208 700
	Femmes	174 100	115 200	289 300
<b>25-54 ans</b>	<b>Total</b>	<b>118 600</b>	<b>152 400</b>	<b>271 000</b>
	Hommes	-4 900	91 600	86 700
	Femmes	123 500	60 800	184 300
<b>55-64 ans</b>	<b>Total</b>	<b>62 900</b>	<b>140 700</b>	<b>203 600</b>
	Hommes	15 800	90 300	106 100
	Femmes	47 100	50 400	97 500
<b>55 ans et plus</b>	<b>Total</b>	<b>69 000</b>	<b>158 000</b>	<b>227 000</b>
	Hommes	18 400	103 600	122 000
	Femmes	50 600	54 400	105 000

Sources : OFS (évaluation spéciale de l'ESPA), SECO (décomposition)

La proportion des personnes hautement qualifiées croît également chez les 55-64 ans en raison de leur niveau de qualification qui augmente au fil des générations. La part des personnes de 55-64 ans ayant suivi une formation de niveau tertiaire a crû de 7 % entre 2010 et 2020, passant de 27 % à 35 %, alors que les parts des personnes ayant achevé une formation du degré secondaire I et II diminuaient de 6 %, respectivement de 2 %. Selon les scénarios démographiques de l'OFS, la part des personnes ayant achevé une formation tertiaire dans la tranche d'âge des 55-64 ans augmentera de 9 % supplémentaires et atteindra 44 % d'ici 2030. Cette évolution souligne également le fait que les travailleurs âgés contribuent à répondre à la demande en spécialistes hautement qualifiés.

Figure 2.3 : Plus haute formation achevée de la population des 55-64 ans, 2010-2030

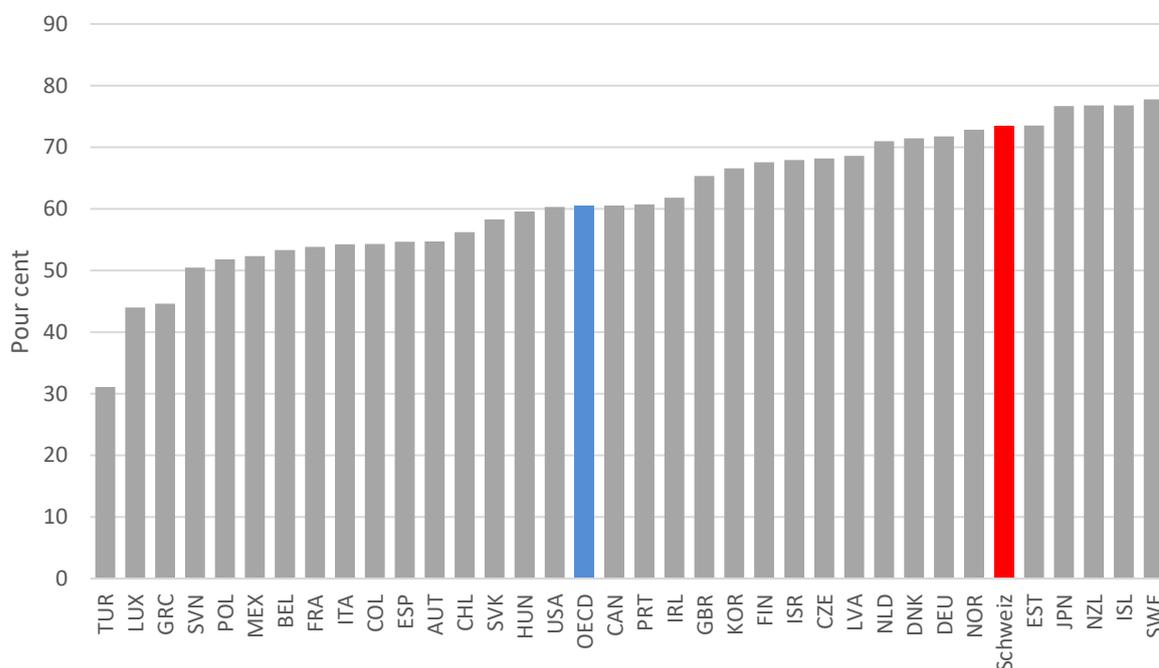


Sources : OFS/ESPA (2010, 2020), OFS/Scénarios population 2020-2050 (2030)

## 2.2 Activité professionnelle jusqu'à l'âge officiel de la retraite

Globalement, la participation au marché du travail est très élevée en Suisse, et cela même chez les personnes sur le point d'atteindre l'âge de la retraite. Dans les pays de l'OCDE, seuls la Suède, l'Islande, la Nouvelle-Zélande, le Japon et l'Estonie ont enregistré un taux d'emploi supérieur à la Suisse dans la tranche d'âge des 55-64 ans.

Figure 2.4 : Taux d'emploi des 55-64 ans, sélection de pays de l'OCDE 2020

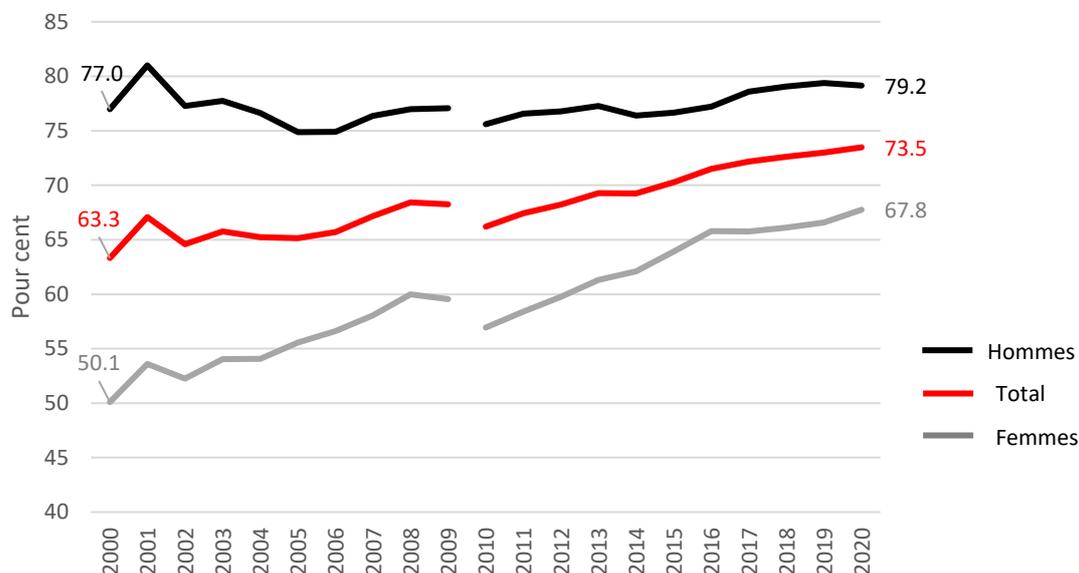


Source : OCDE

La participation au marché du travail des personnes âgées a augmenté en Suisse ces vingt dernières années. Le taux d'emploi des 55-64 ans est passé d'environ 63 % à 74 % entre 2000

et 2020. Alors que le taux d'emploi des hommes n'est revenu qu'à un niveau légèrement supérieur à celui de 2000, soit 79 %, en 2020, le taux des femmes a considérablement augmenté, passant de 50 % à 68 %.<sup>3</sup>

Figure 2.5 : Taux d'emploi des 55-64 ans, 2000-2020



Sources : OFS/ESPA (2<sup>e</sup> trimestre jusqu'en 2009, dès 2010 moyennes trimestrielles)

Une augmentation du taux d'emploi chez les personnes âgées de 55-64 ans a des répercussions disproportionnées sur l'emploi total, car cette catégorie d'âge augmente également en raison de la démographie. Au cours de ces dix dernières années seulement (2010-2020), le volume de travail des 55-64 ans a crû de 183 900 équivalents plein temps. Avec 36 %, l'augmentation relative du volume de travail de cette catégorie d'âge a été d'environ trois fois et demie plus élevée que celle des personnes actives âgées de 25 à 54 ans (+10 %).

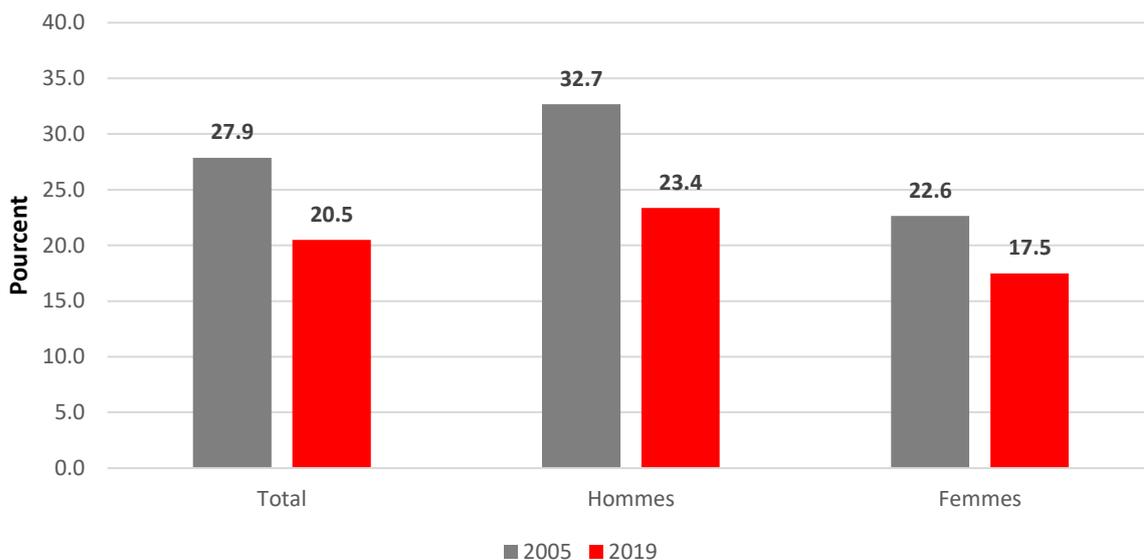
## 2.3 Passage à la retraite

Le niveau et l'évolution du taux d'emploi de la population des 55-64 ans sont fortement influencés par l'âge officiel de la retraite. Alors que l'âge ordinaire de la retraite AVS est resté constant ces vingt dernières années en Suisse pour les hommes (65 ans), il a été relevé de 62 à 63 ans en 2001 et de 63 à 64 ans en 2005 pour les femmes.

Dans les années 1990, on a constaté que les hommes avaient tendance à prendre une retraite anticipée, notamment en raison de la longue période de stagnation économique. Ce phénomène s'est ressenti de manière sensible au cours de la période 1998-2005, avec un taux d'emploi diminuant chez les hommes de 55-64 ans. Depuis lors, cette tendance à prendre plus souvent une retraite anticipée a pu être neutralisée. Le taux d'emploi chez les hommes âgés de 55-64 ans a de nouveau augmenté entre 2005 et 2020.

<sup>3</sup> L'ESPA fait état d'une rupture dans le flux des données en 2010. On peut supposer que les taux d'emploi ont été légèrement surestimés avant 2010. Par conséquent, l'augmentation réelle du taux d'emploi au cours de la période 2000-2020 a probablement été un peu plus élevée que ce qui est indiqué ici.

**Figure 2.6 : Part des personnes à la retraite anticipée jusqu'à cinq ans avant l'âge de la retraite ordinaire\* en 2005 et 2019 (auto-déclaration)**



\* Hommes 60-64 ans, femmes 59-63 ans

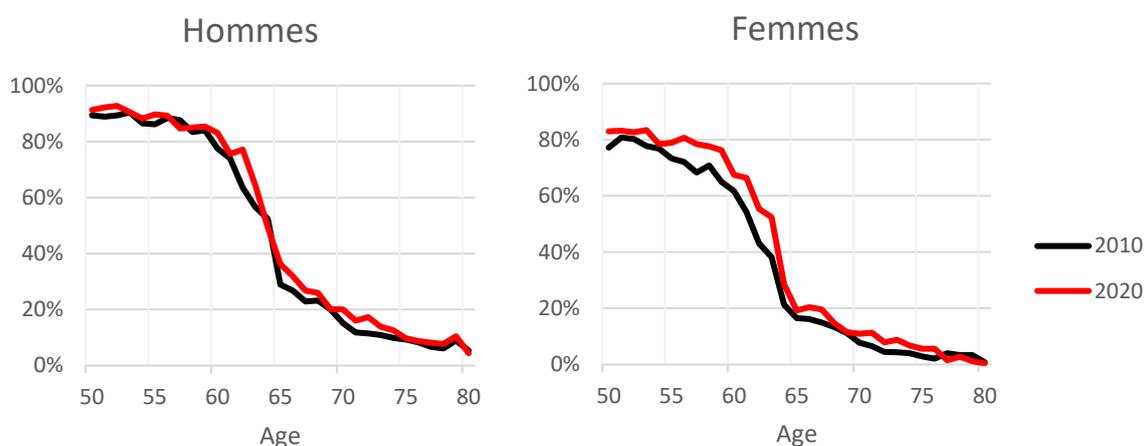
Sources : OFS/ESPA

Différentes causes expliquent le recul des départs à la retraite anticipée. D'une part, la marge de financement des retraites anticipées par le 2<sup>e</sup> pilier a diminué. Par conséquent, il est probable que les retraites anticipées aient été appliquées de façon plus restreinte, par exemple lors de restructurations. En outre, les entreprises ont peut-être pris conscience de l'importance de la main d'œuvre âgée. En effet, ces dernières années, elles ont déploré un manque accru en personnel qualifié dans diverses branches professionnelles.

Le relèvement de l'âge ordinaire de la retraite AVS a pu jouer un rôle dans l'augmentation constante du taux d'emploi des femmes de 55-64 ans. En outre, entre 2005 et 2019, la part des femmes qui sont sorties de la vie professionnelle jusqu'à cinq ans avant l'âge ordinaire de la retraite a fortement diminué.

Par ailleurs, la tendance généralisée à un plus fort taux d'activité des femmes a eu des répercussions positives sur la participation au marché du travail des personnes âgées actuellement de 55 à 64 ans. Ce phénomène est illustré à la Figure 2.7 par un taux d'emploi en hausse chez les femmes de 50 à 64 ans entre 2010 et 2020. Cette augmentation reflète l'accroissement général de leur participation au marché du travail et n'est pas une conséquence de l'augmentation de l'âge de la retraite.

**Figure 2.7 : Taux d'emploi selon l'âge et le sexe, 2010 et 2020**



Sources : OFS/ESPA (propre évaluation, moyennes trimestrielles)

## 2.4 Raisons liées à l'abandon d'une activité professionnelle

Près de 23 % des 55-64 ans ont compté parmi les personnes non actives en 2020 ; elles n'ont donc ni recherché, ni exercé une activité professionnelle. En 2010, cette part était encore de 31 %. La part des femmes non actives s'élevait à 30 % en 2020 et à 17 % chez les hommes.

En 2020, 30 % des personnes non actives de 55-64 ans ont indiqué ne pas exercer d'activité professionnelle en raison d'une invalidité (20 %) ou d'une incapacité temporaire de travail (10 %), 22 % ont cité des raisons personnelles. Ce groupe comprenait en grande majorité des femmes n'ayant exercé aucune activité professionnelle, en partie déjà avant, et 4 % ont déclaré n'avoir guère d'opportunités sur le marché du travail. Enfin, 27 % ont pris une retraite anticipée et 17 % une retraite ordinaire.

**Figure 2.8 : Personnes non actives âgées de 55-64 ans, raisons liées à l'absence de recherche d'emploi, 2020 (en milliers)**

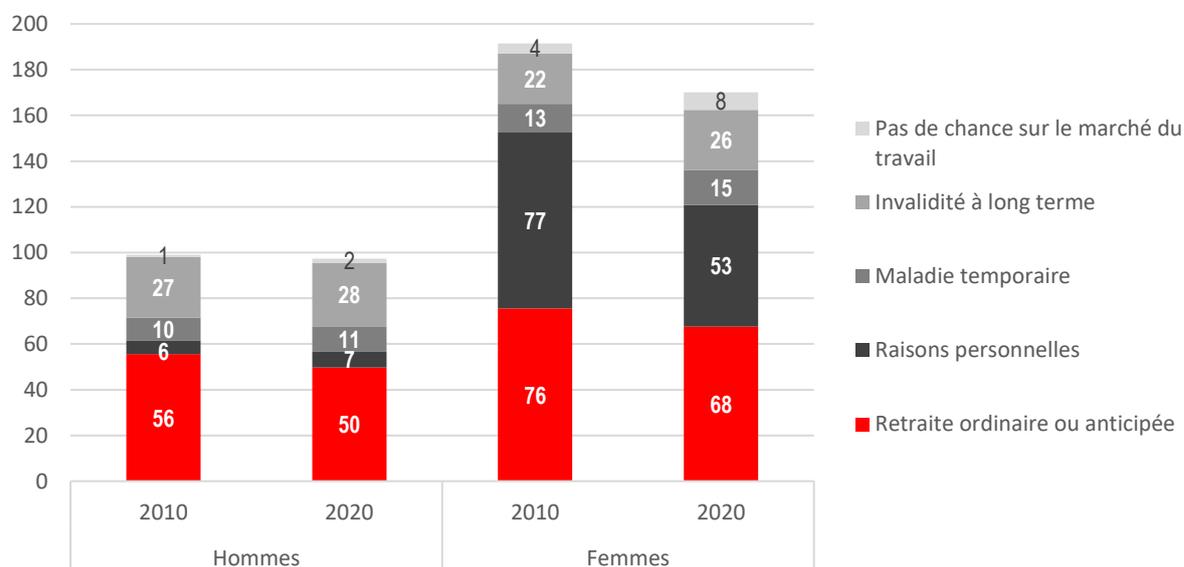
	Hommes	Femmes	Total	Proportion
Raisons personnelles / obligations	6.9	53.2	60.1	22%
Retraite anticipée	40.5	32.6	73.1	27%
Départ à la retraite ordinaire	9.2	35.0	44.2	17%
Invalidité permanente	27.7	26.2	54.0	20%
Maladie, incapacité temporaire	11.2	15.4	26.6	10%
Pas d'opportunités sur le marché du travail	1.8	7.7	9.5	4%
Total	97.4	170.2	267.5	100%

Sources : OFS/ESS (calculs internes)

Entre 2010 et 2020, le nombre de personnes non actives âgées de 55 à 64 ans a diminué en termes absolus (Figure 2.9). Ce recul est dû notamment aux femmes, qui ont été moins nombreuses à ne pas exercer d'activité professionnelle pour des raisons personnelles. Par ailleurs, le nombre de personnes prenant une retraite anticipée ou ordinaire a nettement diminué, chez les hommes comme chez les femmes. En revanche, les personnes involontairement inactives en raison d'une invalidité, d'une maladie temporaire ou d'un manque d'opportunités sur le

marché du travail ont légèrement augmenté : par rapport à 2010, leur nombre a crû de 10 000 chez les femmes, contre 3 000 chez les hommes. En raison du nombre croissant de personnes actives, la part des personnes involontairement inactives a légèrement reculé, passant d'un total de 8,1 % à 7,8 %.

**Figure 2.9 : Personnes non actives âgées de 55-64 ans, raisons liées à l'absence de recherche d'emploi, 2010-2020 (en milliers)**



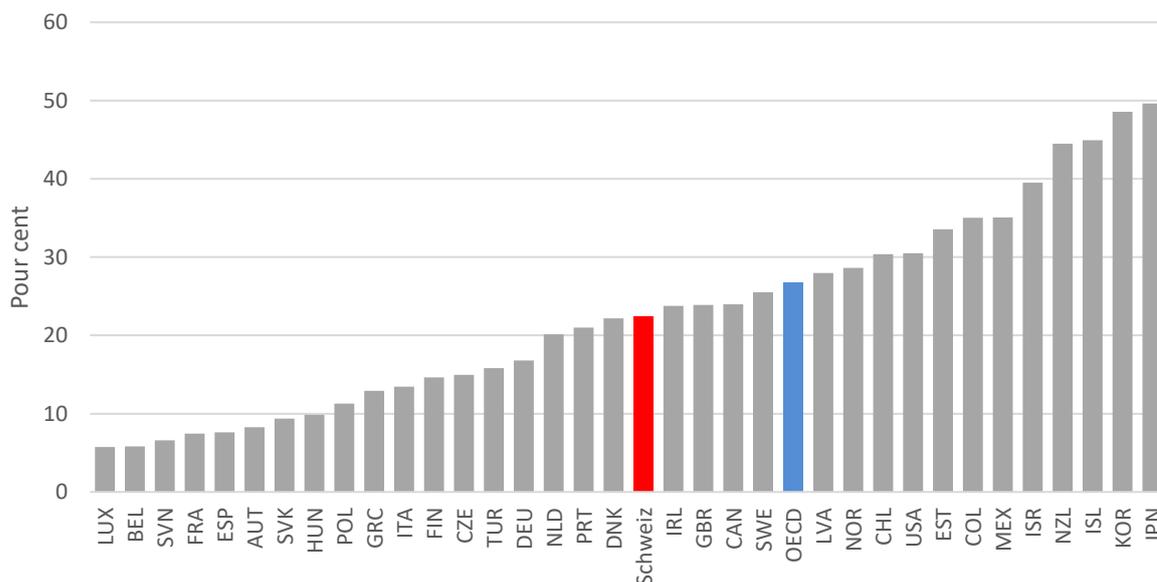
Sources : OFS/ESS (calculs internes)

Remarques : personnes non actives qui ne sont pas en formation et qui n'ont pas de perspectives de poste ; première raison indiquée pour l'absence de recherche d'emploi

## 2.5 Activité professionnelle au-delà de l'âge officiel de la retraite

En Suisse, le taux d'emploi des personnes âgées entre 65 et 69 ans était de 22 % en 2020, soit en dessous de la moyenne de l'OCDE de 27 % (Figure 2.10). Ce taux contraste avec celui des actifs de 55-64 ans en Suisse par rapport à ceux de l'OCDE (Figure 2.4).

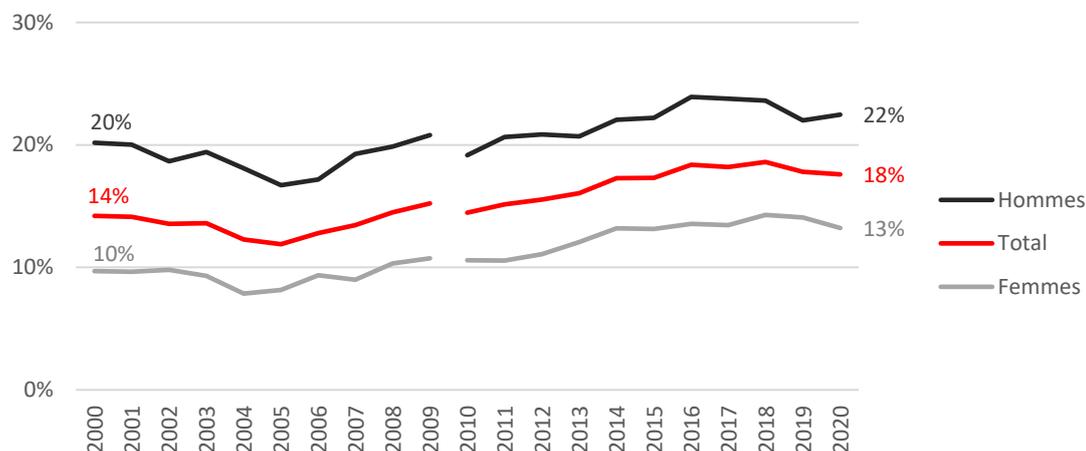
**Figure 2.10 : Taux d'emploi des 65-69 ans, sélection de pays de l'OCDE 2020**



Source : OCDE

Cela s'explique par le fait que la participation au marché du travail diminue très rapidement en Suisse lorsque l'âge de la retraite ordinaire est atteint (Figure 2.7), reflet d'un niveau de prospérité élevé, d'une part, et de la conséquence d'un système de prévoyance vieillesse bien développé, tel qu'on le connaît dans tous les pays européens, d'autre part. En 2020, 18 % des 65-74 ans ont néanmoins poursuivi une activité professionnelle en Suisse. Après un recul jusqu'en 2005, ce taux a depuis lors fortement crû.

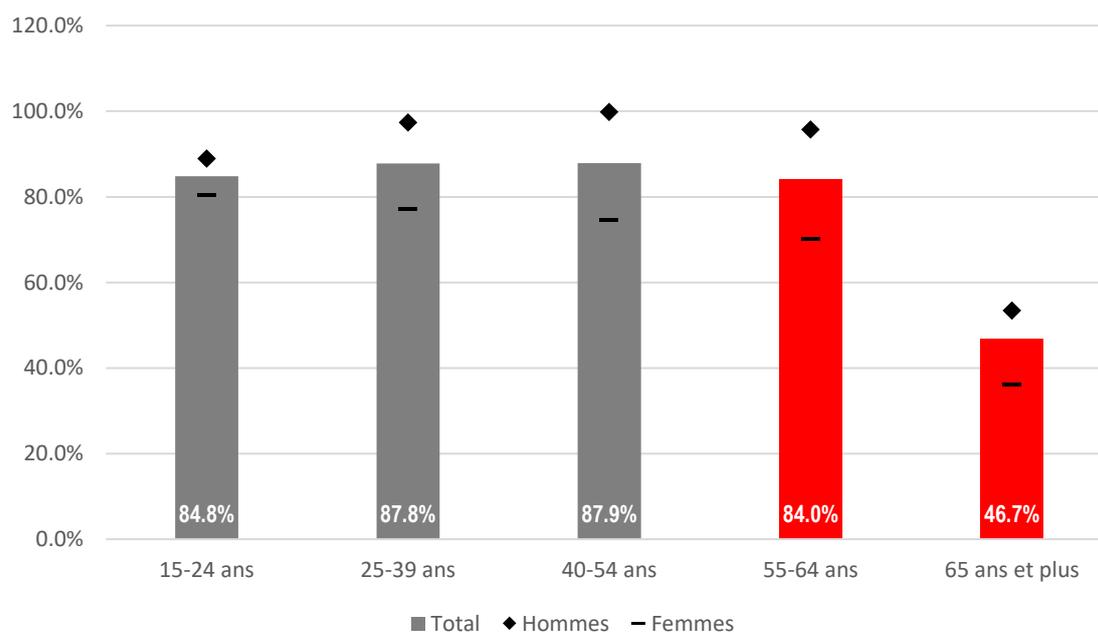
Figure 2.11 : Taux d'emploi des 65-74 ans, 2000-2020



Sources : OFS/ESPA (2<sup>e</sup> trimestre jusqu'en 2009, dès 2010 moyennes trimestrielles)

La forme de travail privilégiée après la retraite est le travail à temps partiel. Le taux d'occupation diminue nettement pour ceux qui restent actifs professionnellement après avoir atteint l'âge de la retraite, recul observé aussi bien chez les hommes (de 96 % à 53 %) que chez les femmes (de 70 % à 36 %).

Figure 2.12 : Taux d'occupation moyen en fonction de la classe d'âge et du sexe, 2020



Sources : OFS/ESPA (valeurs moyennes trimestrielles)

### 3 Chômage et perception de l'aide sociale

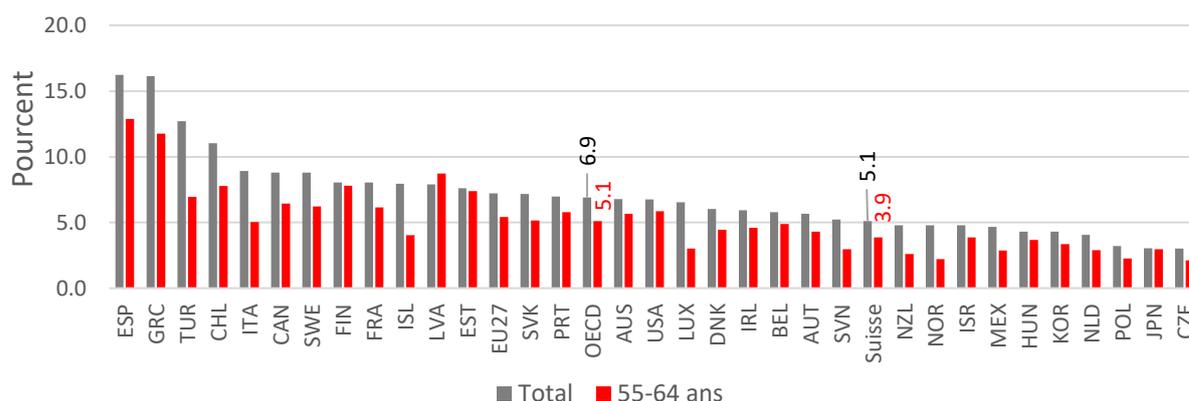
Malgré un relativement faible taux d'emploi et d'occupation, l'activité des personnes ayant atteint l'âge de la retraite prend de l'importance avec le temps. Cette catégorie d'âge a en effet fortement augmenté ces dix dernières années, tendance qui se poursuivra à l'avenir. Entre 2010 et 2020, le volume de travail des personnes de plus de 65 ans a augmenté de 21 000 personnes actives en équivalents plein temps. En se basant sur les 58 000 personnes actives en équivalents plein temps de plus de 65 ans en 2010, cela correspond à une augmentation relative considérable de 36 % du volume de travail dans cette catégorie d'âge.

#### 3.1 Taux de chômage au sens du BIT

Dans l'ensemble, le taux de chômage en Suisse est inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE en comparaison transversale, ce qui traduit encore le bon fonctionnement du marché du travail. Au cours du quatrième trimestre 2020, le taux de chômage corrigé des variations saisonnières se situait à 5,1 % par rapport à la moyenne de 6,9 % des pays de l'OCDE.

Comme dans la plupart des pays, le taux de chômage des 55-64 ans en Suisse (3,9 %) se situait en deçà de la moyenne générale. Pour cette tranche d'âge, la Suisse se situait également à un niveau inférieur à celui de la moyenne des pays de l'OCDE au quatrième trimestre 2020.

Figure 3.1 : Taux de chômage au sens du BIT en fonction des classes d'âge, sélection d'États de l'OCDE, 4<sup>e</sup> trimestre 2020

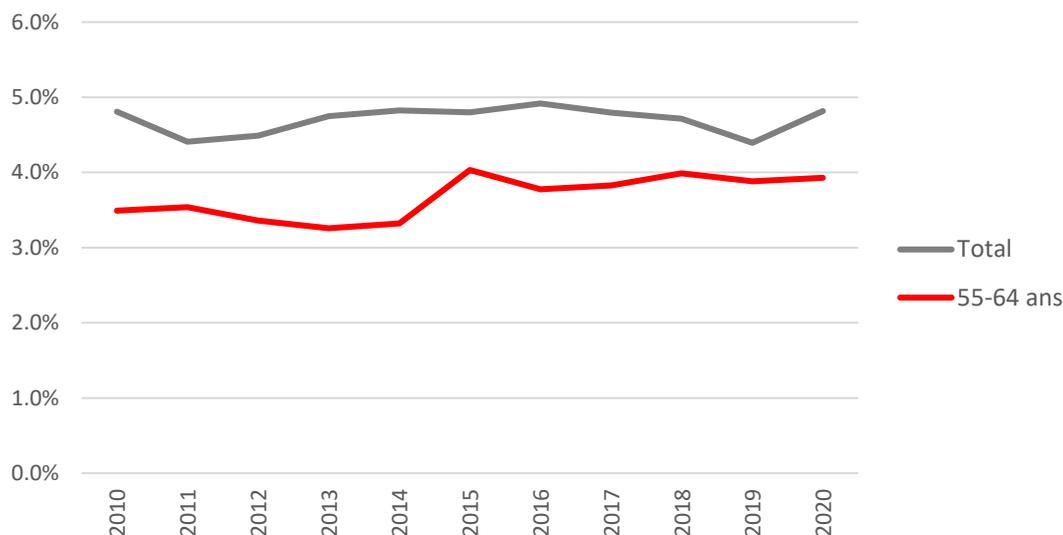


Source : OCDE

Pour évaluer la situation du marché du travail de différents groupes de population, il est approprié, également en Suisse, de considérer les chiffres du chômage selon la définition du BIT. En effet, ceux-ci incluent tous les chômeurs, qu'ils soient ou non enregistrés auprès d'un ORP et/ou qu'ils perçoivent des prestations de l'AC.

La Figure 3.2 représente le taux de chômage selon le BIT des 55-64 ans par rapport au total pour la période 2010-2020. L'écart par rapport au taux de chômage total a fluctué au cours de la période considérée. En moyenne, le taux de chômage des 55-64 ans était inférieur d'un point de pourcentage à la moyenne du taux de chômage. En 2020, il est resté stable, à 3,9 %, par rapport à l'année précédente. En revanche, le niveau total se situait à 4,8 %, soit 0,4 point de pourcentage de plus que l'année précédente.

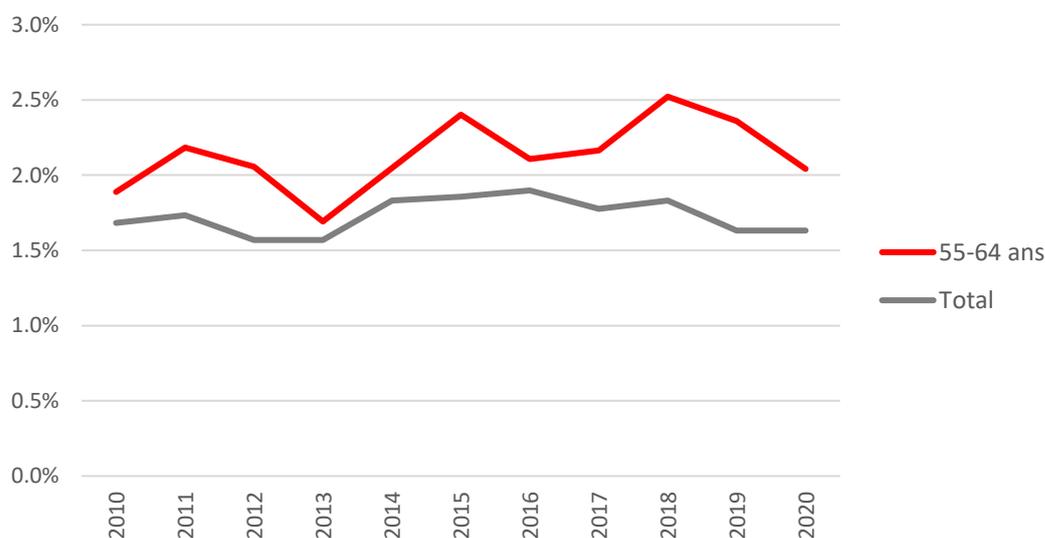
**Figure 3.2 : Taux de chômage selon le BIT des 55-64 ans et total 2010-2020**



Sources : OFS/ESPA (calculs internes)

La part des personnes qui restent au chômage pendant plus d'un an augmente nettement avec l'âge. En 2020, la part des chômeurs de longue durée âgés de 55-64 ans était de 52 %, contre 42 % chez les 40-54 ans et 28 % chez les 25-39 ans. Cette proportion plus élevée se répercute également dans un taux de chômage de longue durée supérieur à la moyenne, comme le met en évidence la Figure ci-dessous.

**Figure 3.3 : Taux de chômage de longue durée selon le BIT, 55-64 ans et total, 2010-2020**



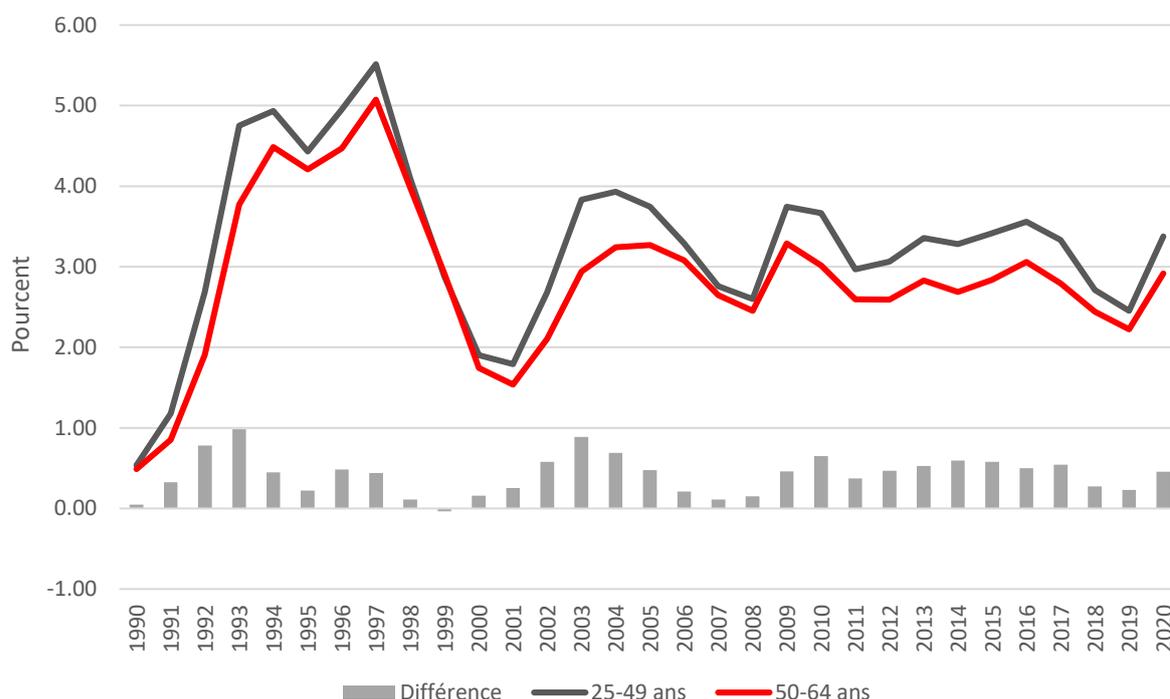
Sources : OFS/ESPA (valeurs moyennes trimestrielles, propres évaluations)

Entre 2010 et 2020, en moyenne 2,1 % des actifs âgés de 55-64 ans sont restés plus d'un an au chômage, alors que ce taux était de 1,7 % toutes tranches d'âges confondues. En 2020, 2 % des personnes actives de 55-64 ans étaient des chômeurs de longue durée, contre 1,8 % dans toutes les catégories d'âge.

### 3.2 Chômage et durée de la recherche d'emploi selon le SECO

Le taux de chômage des 50-64 ans est quasiment toujours resté inférieur à celui des 25-49 ans depuis le début des années 1990. Cet écart se creuse en général en début des crises et se resserre par la suite, lorsque le chômage a tendance à diminuer. Cela s'explique par le fait que les personnes âgées font plus souvent partie du personnel permanent d'une entreprise et sont moins souvent occupées à des tâches flexibles. Elles sont dès lors moins souvent touchées que les jeunes en cas de licenciements, et également en cas de gels des embauches. Par contre, par rapport aux jeunes travailleurs, elles ont plus de difficultés à réintégrer le marché du travail en période de reprise, ce qui explique que leur taux de chômage ne diminue qu'avec un certain retard.

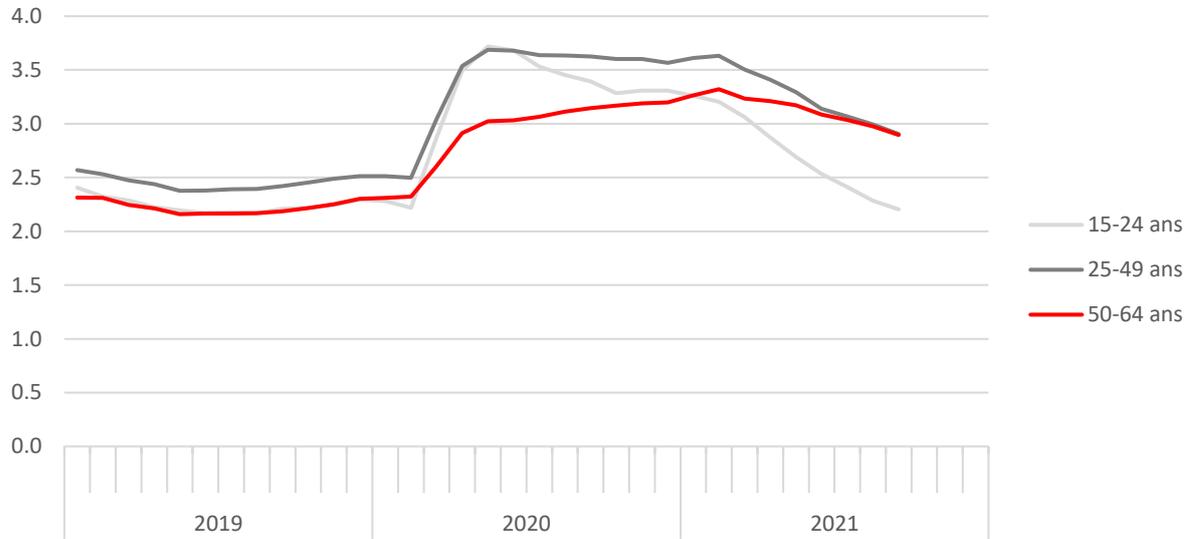
Figure 3.4 : Taux de chômage selon le SECO par tranche d'âge, 1990-2020



Source : SECO (chômeurs inscrits)

Ce modèle se reflète également dans la crise de la Covid, comme le met en évidence la Figure 3.5. Ainsi, le taux de chômage corrigé des variations saisonnières a crû moins vite et moins fortement au début de l'année 2020 pour la tranche d'âge des 50-64 ans que pour les groupes d'âge plus jeunes. Si ces derniers ont connu une stabilisation, voire une reprise au cours de la seconde moitié de 2020, la tranche d'âge des 50-64 ans a vu son taux de chômage poursuivre sa progression jusqu'en février 2021, sans toutefois atteindre le niveau élevé des 25-49 ans. Dès mars 2021, le taux de chômage a reculé pour toutes les tranches d'âge, avec une baisse plus rapide pour les groupes d'âge plus jeunes. Alors que le taux de chômage des 50-64 ans était encore de 0,2 point de pourcentage inférieur à celui des 25-49 ans avant la crise, les deux taux étaient identiques à la fin de septembre 2021, en données corrigées des variations saisonnières. Avec une croissance maximale du taux de chômage liée à la crise de 1 point de pourcentage chez les 50-64 ans, de 1,3 point de pourcentage chez les 25-49 ans et de 1,5 point de pourcentage chez les 15-24 ans, l'impact négatif de la crise du coronavirus est resté limité dans toutes les tranches d'âge, grâce notamment au recours à l'indemnité en cas de RHT. Il convient également de noter que pendant la crise, la durée maximale de perception de l'indemnité journalière a été prolongée à deux reprises, ce qui a permis d'éviter, ou du moins de retarder les fins de droits.

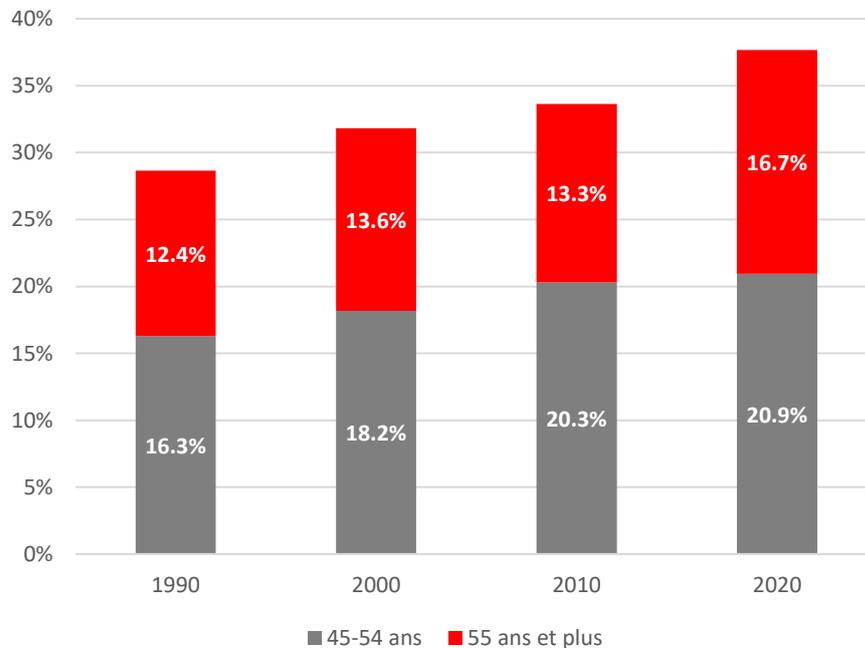
**Figure 3.5 : Taux de chômage corrigé des variations saisonnières selon le SECO, par catégorie d'âge, janvier 2019-septembre 2021**



Source : SECO

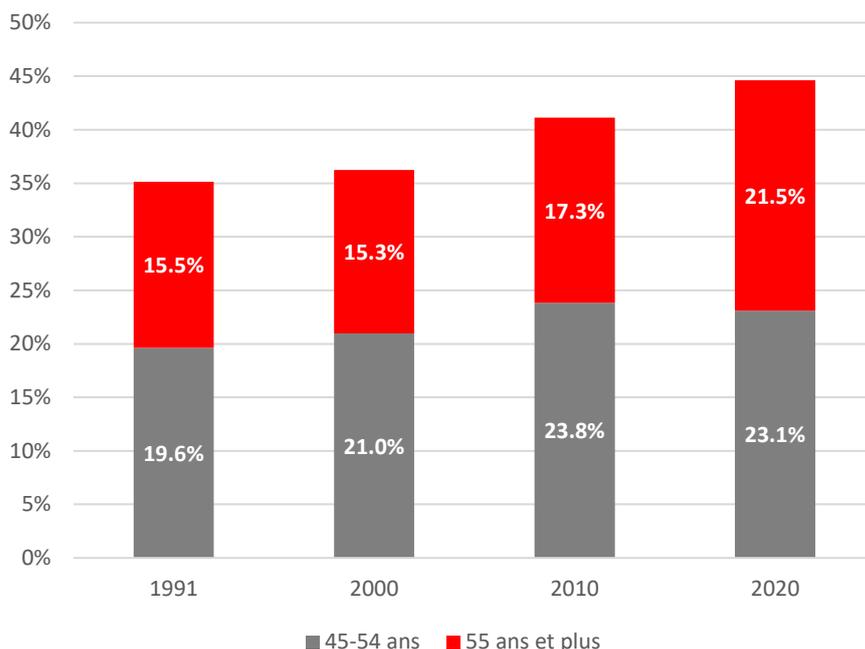
Sur une plus longue période, on constate que la part des chômeurs âgés inscrits auprès d'un ORP n'a cessé de croître depuis le début des années 1990 (Figure 3.6), en parallèle à une augmentation de ces personnes dans la population active (Figure 3.7). Cela n'est donc pas dû à un risque accru de chômage, mais principalement à l'évolution démographique et à l'augmentation de la participation de cette tranche d'âge au marché du travail.

**Figure 3.6 : Chômeurs inscrits selon le SECO, parts en fonction des classes d'âge, 1990-2020**



Source : SECO (chômeurs inscrits)

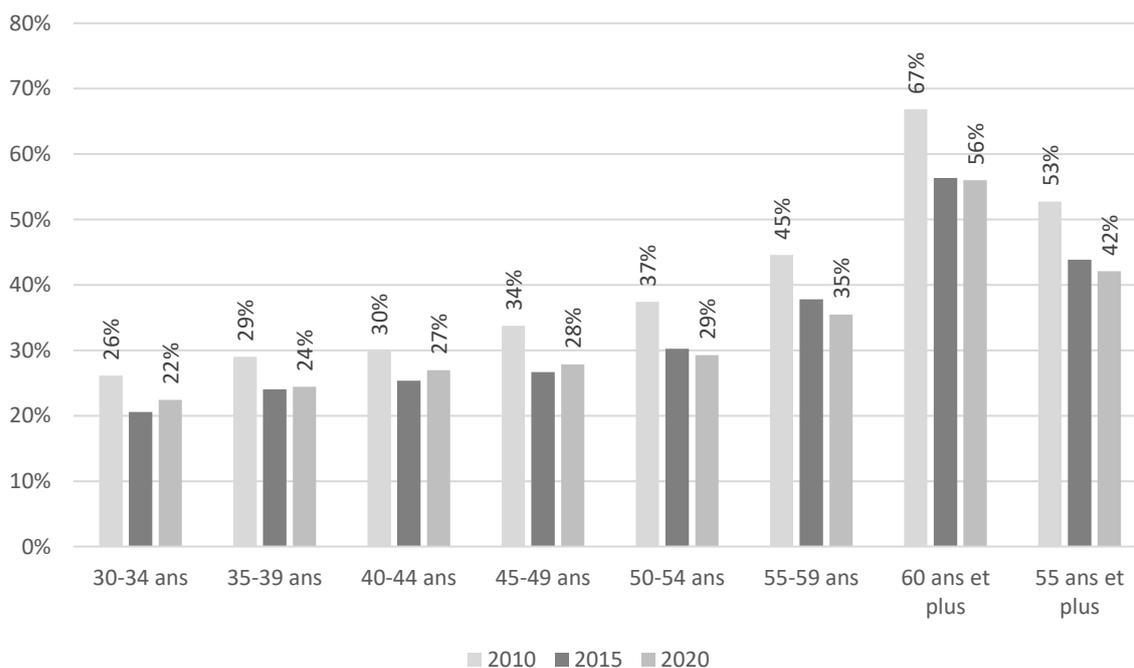
**Figure 3.7 : Personnes actives selon l'Enquête suisse sur la population active (ESPA), parts en fonction des classes d'âge, 1991, 2000, 2010, 2020**



Sources : OFS/ESPA

Le risque de rester inscrit plus d'un an en tant que demandeur d'emploi auprès d'un ORP augmente avec l'âge. En 2020, les passages à une recherche d'emploi de longue durée des personnes de 55 ans et plus étaient deux fois plus fréquents que ceux de la tranche d'âge 30-34 ans. Toutefois, le risque de devenir chômeur de longue durée a considérablement diminué au cours de ces dix dernières années, toutes tranches d'âge confondues.

**Figure 3.8 : Passages à une recherche d'emploi de longue durée en % des inscriptions à une recherche d'emploi effectuée une année plus tôt, 2010-2020**

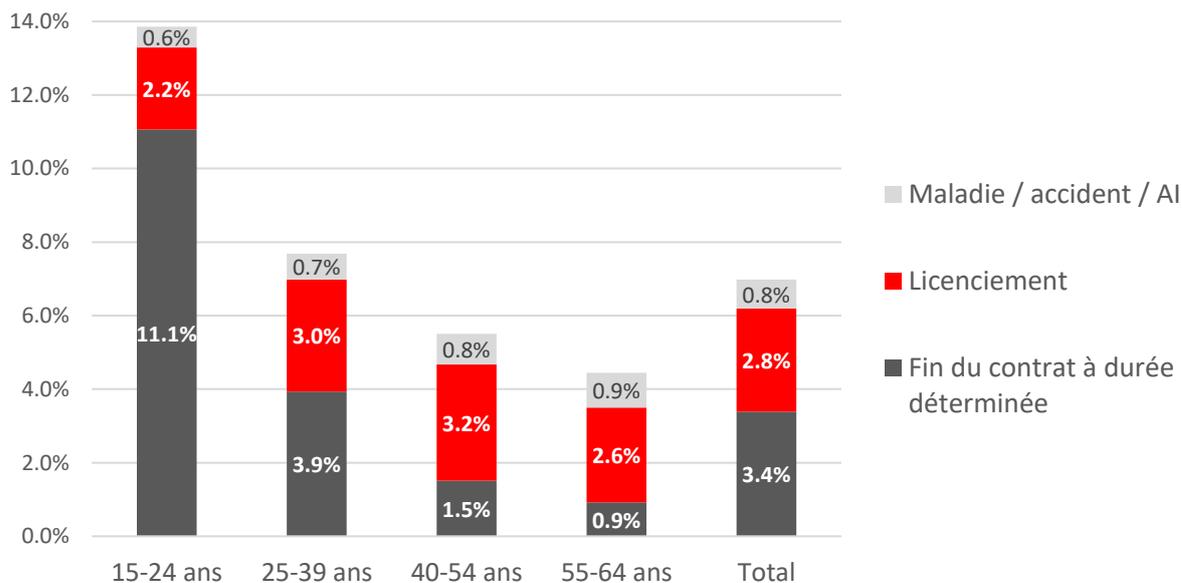


Source : SECO (chômeurs inscrits)

### 3.3 Raisons liées à une sortie de la vie active

Ces dernières années, les personnes âgées ont été moins confrontées que les jeunes à un départ « involontaire » d'un poste.<sup>4</sup> Au cours des années 2017-2020, en moyenne 2,6 % des actifs de 55-64 ans ont été confrontés chaque année à un licenciement. Ce chiffre était de 3,2 % chez les 40-54 ans et de 3 % chez les 25-39 ans. Les résiliations de contrats de travail à durée déterminée ont été également moins fréquentes parmi les travailleurs âgés (0,9 %), mais ces derniers ont quitté leurs fonctions un peu plus souvent que les jeunes pour des raisons de maladie, d'accident ou d'invalidité (0,9 %).

**Figure 3.9 : Personnes sorties involontairement de la vie active au cours des douze derniers mois, par tranche d'âge, en % des actifs, moyenne 2017-2020**



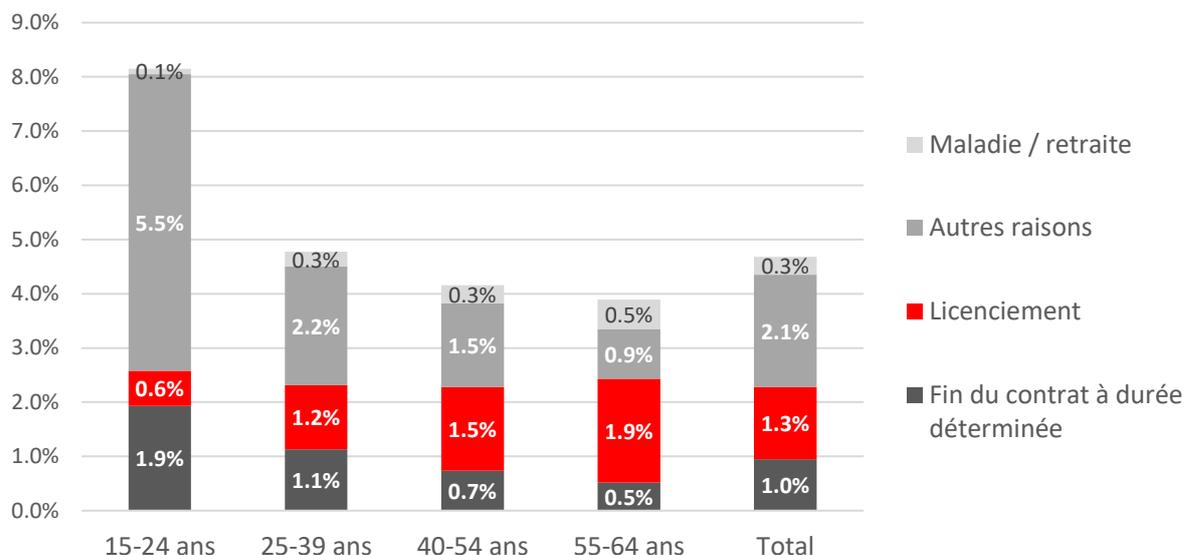
Sources : OFS/ESPA (propres évaluations)

La Figure 3.10 montre que, entre 2017 et 2020, parmi les chômeurs au sens du BIT<sup>5</sup>, la part des personnes âgées de 55 à 64 ans licenciées ou sorties d'un emploi temporaire (2,4 points de pourcentage du taux de chômage) a été quasiment similaire à celle de tous les groupes d'âge réunis (2,3 points de pourcentage). Comme le mettent en évidence les évaluations ci-dessus, cette part moyenne se compose d'une probabilité de licenciement inférieure à la moyenne et d'une durée de chômage supérieure à la moyenne chez les personnes âgées. La part des personnes âgées de 55 à 64 ans ayant perdu leur dernier emploi en raison d'une maladie est légèrement supérieure à celle des groupes d'âge plus jeunes. Globalement, entre 2017 et 2020, le taux de chômage (BIT) des 55-64 ans était inférieur de 0,8 point de pourcentage à la moyenne.

<sup>4</sup> Dans ces évaluations, on comptabilise toutes les personnes, qu'elles soient encore actives ou non après avoir quitté un emploi, ou qu'elles cherchent activement un poste. Ce point est particulièrement important chez les personnes âgées, toutes les personnes licenciées ne continuant pas à chercher un emploi. Ces personnes sont également comptabilisées dans l'évaluation.

<sup>5</sup> À la différence des évaluations de la Figure 3.9, on ne considère ici que les personnes au chômage selon la définition du BIT. Parmi elles, on trouve des personnes qui ont perdu leur emploi au cours de l'année précédente. Mais parallèlement, on dénombre également les personnes qui ont perdu leur emploi il y a plus de douze mois, ou celles qui sont au chômage pour d'autres raisons (p. ex. réinsertion souhaitée sur le marché du travail). Ne sont pas prises en compte ici les personnes qui ont retrouvé un poste après la perte d'un emploi ainsi que celles qui se sont retirées du marché du travail.

**Figure 3.10 : Chômeurs selon la raison du départ du dernier poste, par tranche d'âge, en % des actifs, moyenne 2017-2020**

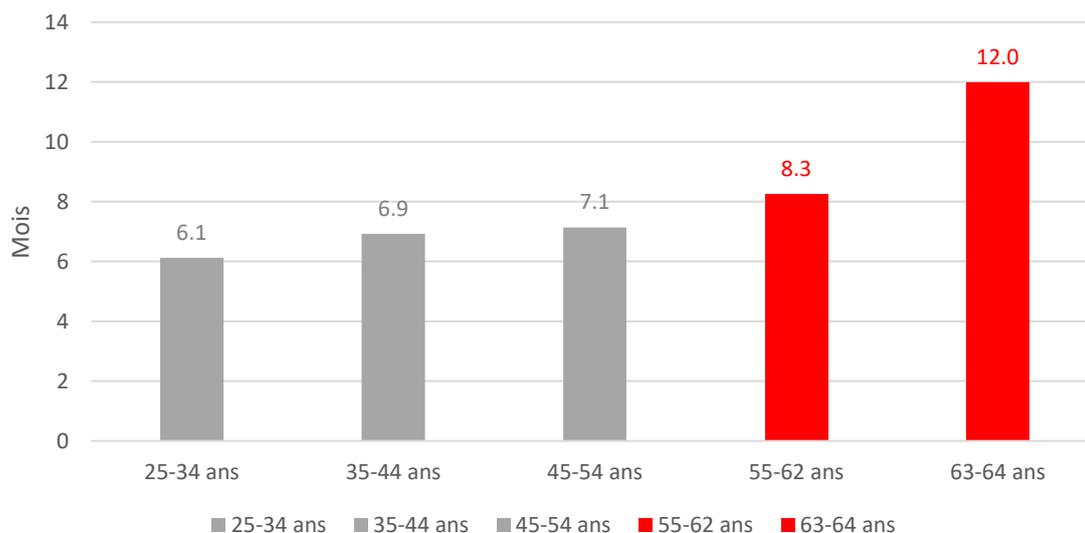


Sources : OFS/ESPA (propres évaluations)

### 3.4 Prestations de l'AC

L'AC est conçue de telle sorte que les personnes âgées aient un meilleur accès aux prestations et puissent en bénéficier globalement sur une plus longue durée. Les bénéficiaires de prestations âgés de 45 à 54 ans ont perçu en 2020 des prestations de l'AC en moyenne pendant 7,1 mois, contre une moyenne de 8,3 mois pour les 55-62 ans et de douze mois pour les personnes âgées de 63-64 ans.

**Figure 3.11 : Durée moyenne de perception des indemnités journalières de l'AC, par tranche d'âge, en mois, 2020**

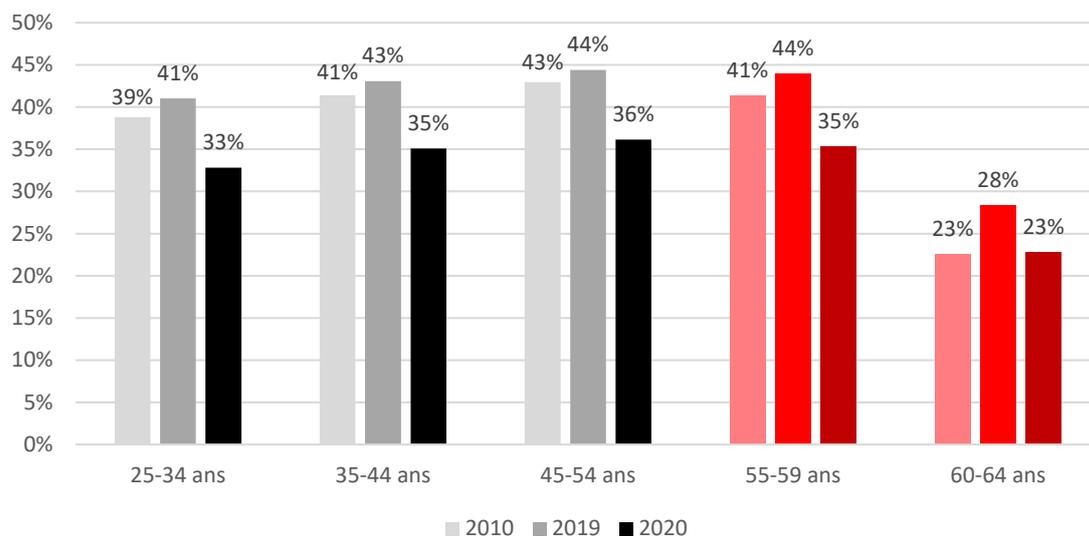


Sources : SECO/SIPAC (durée de perception des indemnités journalières dans un délai-cadre)

La durée supérieure à la moyenne de recherche d'emploi et de perception des prestations chez les personnes âgées illustre non seulement leurs chances réduites sur le marché du travail, mais également le fait qu'elles ont droit à des prestations maximales durant plus longtemps.

Dans le cadre du pilotage des ORP par les résultats, l'objectif recherché est d'obtenir la réinsertion la plus rapide et la plus durable possible. Il s'agit de viser une durée moyenne de chômage minimale et d'éviter les situations de fin de droits, le chômage de longue durée ainsi que les réinscriptions rapides à l'issue de la période de chômage. Étant donné que les demandeurs d'emploi âgés présentent un risque élevé de chômage de longue durée ou d'être en fin de droits, le système de pilotage incite implicitement les personnes âgées à bénéficier de mesures visant à minimiser ces risques.

**Figure 3.12 : Participation des bénéficiaires des prestations de l'AC à des mesures de marché du travail, par tranche d'âge, 2010, 2019 et 2020**



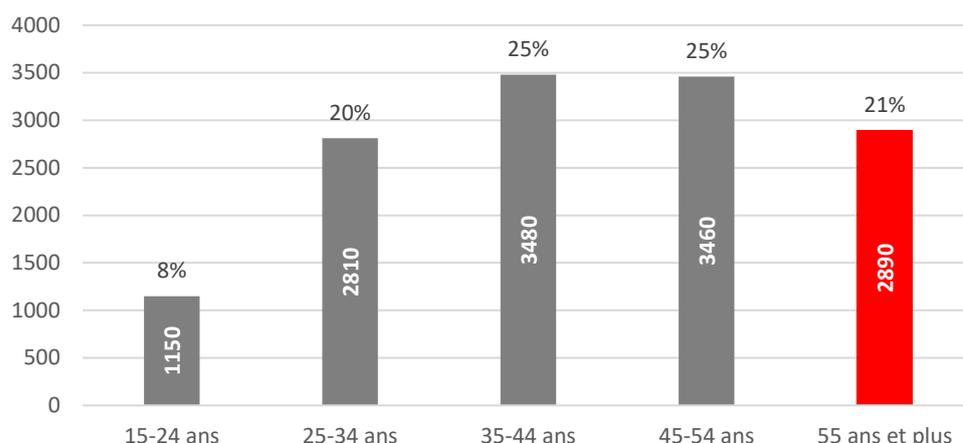
Sources : SECO (personnes par an comptabilisées une fois)

En 2020, 35 % des bénéficiaires de prestations de l'AC âgés de 55 à 59 ans ont participé à une mesure de marché du travail active de l'AC. Ce taux de participation, identique à celui des 45 à 54 ans et des 35-44 ans, est légèrement supérieur à celui des 25-34 ans. À partir de 60 ans, la probabilité d'une participation chute. Toutefois, en 2019, elle s'élevait encore à 28 % chez les bénéficiaires de prestations âgés entre 60 et 64 ans. Par rapport à 2010, le taux de participation à des mesures de marché du travail est légèrement plus élevé chez les demandeurs d'emploi seniors que chez les plus jeunes. En 2020, suite aux restrictions liées à la pandémie, ce taux a reculé dans toutes les tranches d'âge.

### 3.5 Fins de droits aux prestations de l'AC et perception de l'aide sociale

En 2020, un total d'environ 2 890 personnes âgées de 55 ans et plus sont arrivées en fin de droits à l'AC, c'est-à-dire qu'elles ont épuisé complètement leurs droits aux prestations de l'AC avant de trouver un nouveau poste ou d'atteindre l'âge officiel de la retraite. Les personnes âgées de 55 ans et plus représentaient 21 % de l'ensemble des chômeurs en fin de droits. Le nombre de fins de droits a été extrêmement faible en 2020. En effet, en raison de la crise du coronavirus, la caisse de chômage a, entre mars et août 2020, accordé 120 indemnités journalières supplémentaires à toutes les personnes y ayant droit. Toutefois, cela n'a eu qu'une influence mineure sur la répartition relative des fins de droits en fonction des groupes d'âge.

Figure 3.13 : Nombre de fins de droits 2020, cumulés et arrondis à deux chiffres



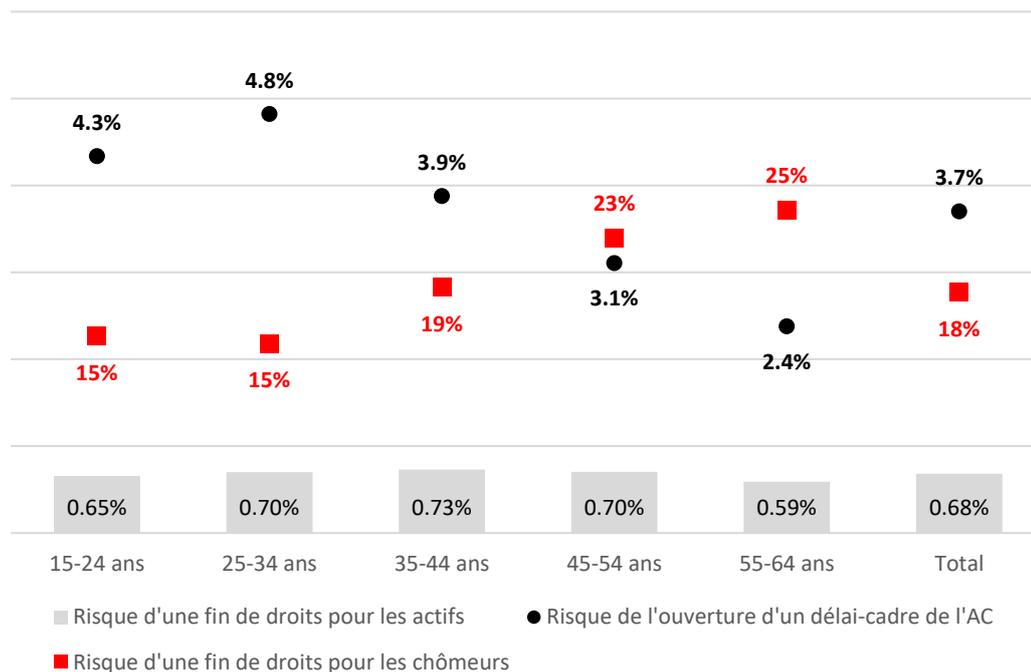
Sources : SECO

Le risque qu'une personne active d'une certaine tranche d'âge soit concernée par une situation de fin de droits est constitué de deux facteurs : d'une part, du risque de devenir chômeur et d'ouvrir un délai-cadre auprès de l'AC, d'autre part, du risque d'épuiser son droit maximal aux prestations de l'AC dans les années suivant l'ouverture du délai-cadre, et de se retrouver en situation de fin de droits.

Les analyses suivantes portent sur une cohorte de personnes ayant ouvert un délai-cadre auprès de l'AC en 2017. Pour ce groupe, il a été déterminé au cours des années suivantes et jusqu'à mi-2021 s'il était concerné par une situation de fin de droits.<sup>6</sup>

<sup>6</sup> S'agissant de la cohorte 2018, les indemnités journalières liées à la crise du coronavirus ont permis d'éviter ou de retarder les fins de droits, diminuant sensiblement le risque d'arriver en fin de droits. Dans le cas présent, il a été volontairement choisi de décrire la situation avant la crise du coronavirus, afin de fournir une valeur explicative à plus long terme dans des conditions ordinaires.

Figure 3.14 : Risque d'ouvrir un délai-cadre auprès de l'AC et d'être ultérieurement en situation de fin de droits, par classe d'âge (cohorte d'entrée dans l'AC 2017)



Sources : SECO (analyses ciblées), OFS (ESPA pour les personnes actives par tranche d'âge)

Comme le montrent les points noirs de la Figure 3.14, le risque que les personnes actives jeunes soient obligées d'ouvrir un nouveau délai-cadre auprès de l'AC en 2017 était sensiblement plus élevé (4,3 % pour les 15-24 ans et 4,8 % pour les 25-34 ans) que chez les personnes plus âgées (3,1 % pour les 45-54 ans et 2,4 % pour les 55-64 ans). Le risque de chômage était donc environ deux fois moins élevé pour les personnes actives âgées de 55 ans et plus que pour les moins de 35 ans.

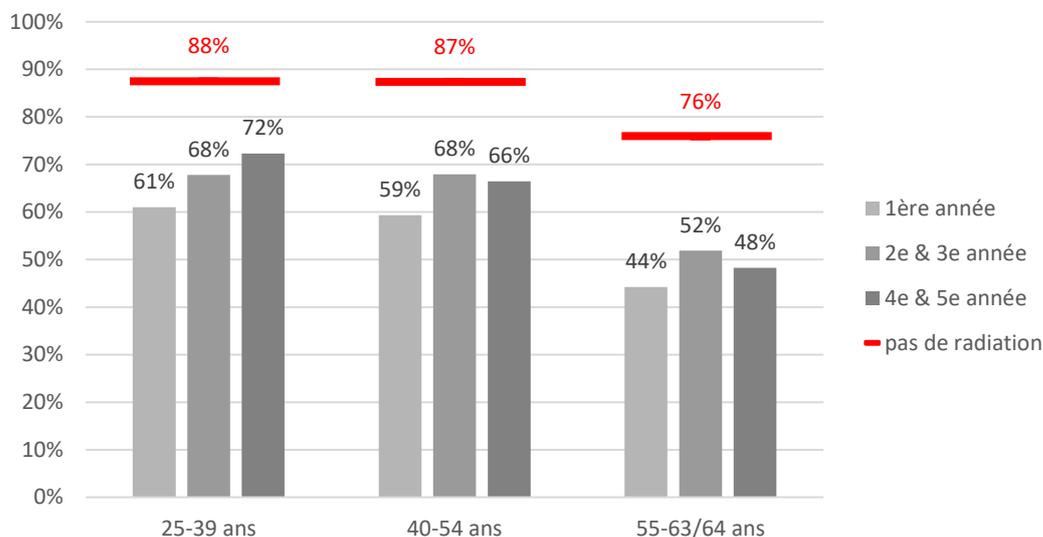
En revanche, le risque d'être en situation de fins de droits dans les années suivantes était plus faible chez les jeunes chômeurs (15 %) que chez les 45-54 ans (23 %) et les chômeurs de 55-64 ans (25 %). Ce risque supérieur à la moyenne souligne une fois de plus la difficulté accrue des demandeurs d'emploi âgés à réintégrer le marché du travail.

Le risque double de devoir non seulement ouvrir un délai-cadre, mais en plus de se retrouver plus tard en fin de droits découle de la multiplication de ces deux facteurs de risque. Il correspond au risque d'être en situation de fins de droits pour une personne active, qui est représenté dans la Figure par les barres grises. On constate que ce risque variait selon la catégorie d'âge, entre 0,59 % pour les 55-64 ans et 0,73 % pour les 35-44 ans. En raison du risque plus faible d'être touché par le chômage et du fait également qu'une partie de la tranche d'âge la plus élevée atteint l'âge officiel de la retraite pendant l'octroi des prestations de l'AC, le risque d'une arrivée en fin de droits chez les personnes actives âgées de 55 à 64 ans est légèrement inférieur à la moyenne (0,68 %) de toutes les tranches d'âge réunies.

L'enquête sur la population active (ESPA), combinée aux données du SECO, permet de déterminer comment les travailleurs arrivés en fin de droits intègrent par la suite le marché du travail. Comme il ressort de la Figure 3.15, entre 2017 et 2020, le taux d'emploi des personnes arrivées en fin de droits dans l'année suivant une fin de droits variait de 44 % à 61 % en fonction de la tranche d'âge. Il était donc nettement plus faible que celui des personnes pas encore arrivées en fin de droits. L'intégration sur le marché du travail s'améliore dans toutes les tranches d'âge à partir de la deuxième année après l'arrivée en fin de droits. Tandis que 72 % des personnes arrivées en fin de droits âgées de 25 à 39 ans retrouvent à nouveau une activité professionnelle quatre ou cinq ans après leur arrivée en fin de droits, cela ne concernait à peine la moitié des 55-63/64 ans. Quatre ou cinq ans après, le taux d'emploi reste cependant

nettement plus bas que celui des personnes du même âge sans fin de droits, et cela pour toutes les tranches d'âge.

**Figure 3.15 : Activité des personnes en fin de droits en fonction de la durée écoulée depuis la fin de leurs droits (2017-2020)**

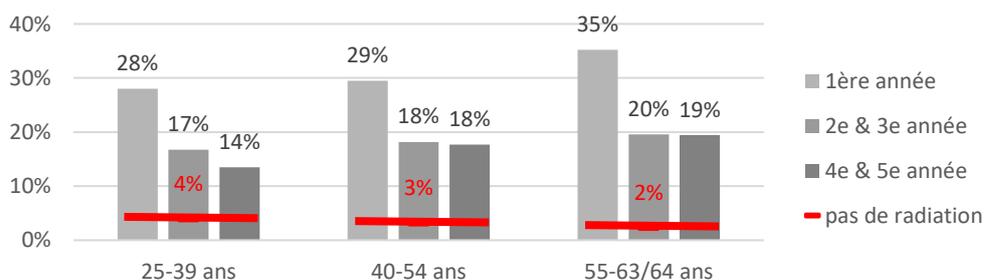


Sources : OFS/SESAM (2017-2020)

S'agissant du chômage, la Figure 3.16 montre qu'environ un tiers des personnes concernées (28-35 %) était toujours sans activité et à la recherche d'un emploi au cours de la première année suivant la fin de leurs droits.

Ces chiffres incluent également les personnes qui ne se sont pas inscrites auprès d'un ORP pour trouver un emploi.

**Figure 3.16 : Taux de chômage des personnes en fin de droits en fonction de la durée écoulée depuis la fin de leurs droits (2017-2020)**



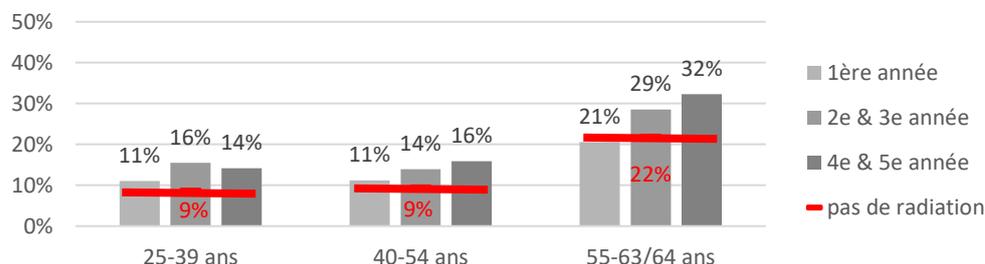
Sources : OFS/SESAM (2017-2020)

Pendant la deuxième et la troisième années, cette proportion est encore tout juste d'un cinquième. Elle est d'environ un sixième les deux années suivantes. Par rapport aux personnes qui ne sont pas en fin de droits, le taux de chômage de celles en fin de droits est encore nettement plus élevé après quatre ou cinq ans, ce qui illustre les difficultés structurelles de ce groupe sur le marché du travail. Les personnes en fin de droits d'un certain âge sont légèrement plus touchées par le chômage que les plus jeunes.

La différence d'âge est encore plus marquée en ce qui concerne les personnes sans activité lucrative. Les personnes âgées notamment se retirent plus souvent du marché du travail après une arrivée en fin de droits. Près d'un tiers des 55-63/64 ans n'exerce plus d'activité professionnelle quatre à cinq ans après une fin de droits et n'est plus à la recherche d'un emploi non plus. Chez les personnes qui ne sont pas en fin de droits, ce taux est de 22 %. Les personnes

en fin de droits dans les tranches d'âges plus jeunes quittent le marché du travail, mais dans une moindre mesure.

**Figure 3.17 : Personnes sans activité lucrative en fin de droits en fonction de la durée écoulée depuis la fin de leurs droits (2017-2020)**

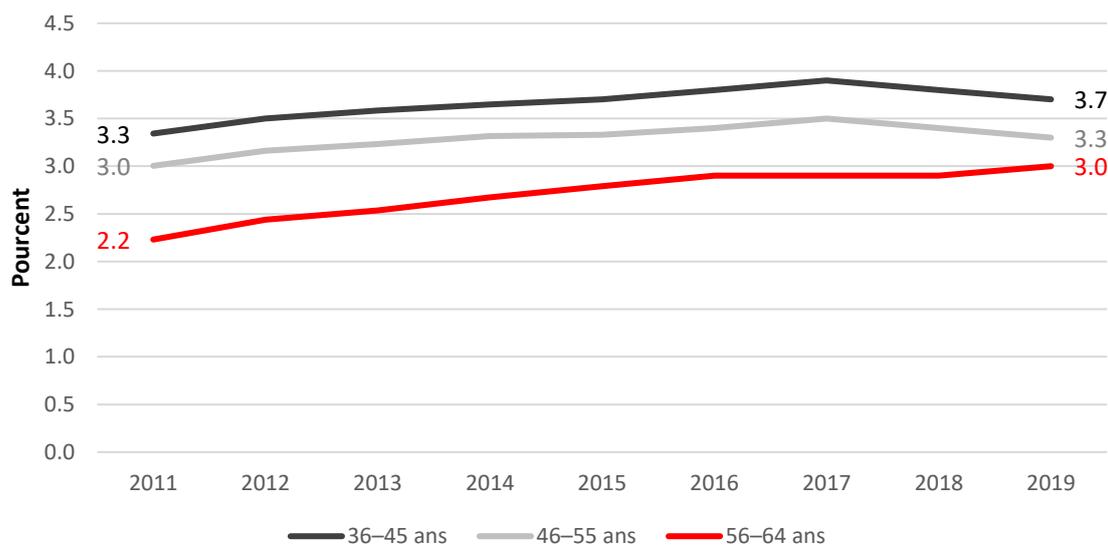


Sources : OFS/SESAM (2017-2020)

Dans l'ensemble, les évaluations confirment que les chômeurs âgés en fin de droits ont tendance à éprouver davantage de difficultés que les plus jeunes à reprendre pied sur le marché du travail. Toutefois, on constate également que les personnes qui ne sont pas en fin de droits quittent progressivement le marché du travail à partir de 55 ans. Au cours des années suivantes, les personnes en fin de droits peuvent prétendre à diverses prestations sociales en fonction de leur situation personnelle et financière. Les chômeurs âgés en fin de droits ne risquent pas plus que les plus jeunes, une fois en fin de droits, de dépendre de l'aide sociale ou d'autres prestations sociales.<sup>7</sup>

En 2019, le taux d'aide sociale des 56-64 ans a augmenté de 0,1 point de pourcentage, à 3 %, alors que celui des 46-55 ans et des 36-45 ans reculait de 0,1 point de pourcentage, à 3,3 %, respectivement à 3,7 %. Entre 2011 et 2019, le taux des 56-64 ans a également progressé plus fortement (0,8 %) que celui des groupes plus jeunes, soit de 0,4 % pour les 46-55 ans et de 0,3 % pour les 36-45 ans. Toutefois, en 2019, le taux d'aide sociale de la tranche des 56-64 ans était toujours inférieur à celui des 46-55 ans et des 36-45 ans.

**Figure 3.18 : Taux de bénéficiaires de l'aide sociale par tranche d'âge, 2011-2019**



Source : OFS (statistiques de l'aide sociale)

<sup>7</sup> Voir « Documents de base pour la conférence nationale du 3 mai 2019 », <https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/seco/nsb-news/medienmitteilungen-2019.msg-id-74911.html>

## Liste des Figures

Figure 2.1 : Importance croissante des travailleurs âgés sur le marché du travail .....	5
Figure 2.2 : Évolution de la population active en équivalents plein temps (de 2010 à 2020).....	6
Figure 2.3 : Plus haute formation achevée de la population des 55-64 ans, 2010-2030 .....	7
Figure 2.4 : Taux d'emploi des 55-64 ans, sélection de pays de l'OCDE 2020 .....	7
Figure 2.5 : Taux d'emploi des 55-64 ans, 2000-2020.....	8
Figure 2.6 : Part des personnes à la retraite anticipée jusqu'à cinq ans avant l'âge de la retraite ordinaire* en 2005 et 2019 (auto-déclaration).....	9
Figure 2.7 : Taux d'emploi selon l'âge et le sexe, 2010 et 2020 .....	10
Figure 2.8 : Personnes non actives âgées de 55-64 ans, raisons liées à l'absence de recherche d'emploi, 2020 (en milliers) .....	10
Figure 2.9 : Personnes non actives âgées de 55-64 ans, raisons liées à l'absence de recherche d'emploi, 2010-2020 (en milliers) .....	11
Figure 2.10 : Taux d'emploi des 65-69 ans, sélection de pays de l'OCDE 2020 .....	11
Figure 2.11 : Taux d'emploi des 65-74 ans, 2000-2020.....	12
Figure 2.12 : Taux d'occupation moyen en fonction de la classe d'âge et du sexe, 2020 .....	12
Figure 3.1 : Taux de chômage au sens du BIT en fonction des classes d'âge, sélection d'États de l'OCDE, 4 <sup>e</sup> trimestre 2020.....	13
Figure 3.2 : Taux de chômage selon le BIT des 55-64 ans et total 2010-2020.....	14
Figure 3.3 : Taux de chômage de longue durée selon le BIT, 55-64 ans et total, 2010-2020 .....	14
Figure 3.4 : Taux de chômage selon le SECO par tranche d'âge, 1990-2020.....	15
Figure 3.5 : Taux de chômage corrigé des variations saisonnières selon le SECO, par catégorie d'âge, janvier 2019-septembre 2021.....	16
Figure 3.6 : Chômeurs inscrits selon le SECO, parts en fonction des classes d'âge, 1990-2020.....	16
Figure 3.7 : Personnes actives selon l'Enquête suisse sur la population active (ESPA), parts en fonction des classes d'âge, 1991, 2000, 2010, 2020 .....	17
Figure 3.8 : Passages à une recherche d'emploi de longue durée en % des inscriptions à une recherche d'emploi effectuée une année plus tôt, 2010-2020 .....	17
Figure 3.9 : Personnes sorties involontairement de la vie active au cours des douze derniers mois, par tranche d'âge, en % des actifs, moyenne 2017-2020.....	18
Figure 3.10 : Chômeurs selon la raison du départ du dernier poste, par tranche d'âge, en % des actifs, moyenne 2017-2020.....	19
Figure 3.11 : Durée moyenne de perception des indemnités journalières de l'AC, par tranche d'âge, en mois, 2020.....	19
Figure 3.12 : Participation des bénéficiaires des prestations de l'AC à des mesures de marché du travail, par tranche d'âge, 2010, 2019 et 2020 .....	20
Figure 3.13 : Nombre de fins de droits 2020, cumulés et arrondis à deux chiffres .....	21
Figure 3.14 : Risque d'ouvrir un délai-cadre auprès de l'AC et d'être ultérieurement en situation de fin de droits, par classe d'âge (cohorte d'entrée dans l'AC 2017) .....	22
Figure 3.15 : Activité des personnes en fin de droits en fonction de la durée écoulée depuis la fin de leurs droits (2017-2020) .....	23
Figure 3.16 : Taux de chômage des personnes en fin de droits en fonction de la durée écoulée depuis la fin de leurs droits (2017-2020).....	23
Figure 3.17 : Personnes sans activité lucrative en fin de droits en fonction de la durée écoulée depuis la fin de leurs droits (2017-2020).....	24
Figure 3.18 : Taux de bénéficiaires de l'aide sociale par tranche d'âge, 2011-2019 .....	24

## Références bibliographiques

- Arni, P. (2012), « Conseil et coaching intensifs pour demandeurs d'emploi âgés : une voie pour améliorer leurs chances sur le marché du travail ? », Évaluation systématique des résultats, rapport final pour l'Office de l'Économie et de l'Emploi du canton d'Argovie et Université de Lausanne.
- Baumann, I. et D. Oesch (2013), « Wiederbeschäftigung nach Betriebsschliessungen im Industriesektor der Schweiz », rapport final pour le SECO, juin 2013, Centre de recherche sur les parcours de vie et les inégalités (LINES), Institut des sciences sociales, Université de Lausanne.
- Bieri, O., R. Bachmann, D. Bodenmüller et A. Balthasar (2006), « Les stratégies des ORP pour l'intégration dans le marché du travail et leur efficacité. Une évaluation qualitative et quantitative basée sur des exemples de chômeurs jeunes peu qualifiés et de chômeurs plus âgés bien qualifiés », Publication du SECO, Politique du marché du travail n° 17, Berne.
- Bolliger, C., T. Fritschi, R. Salzberger, P. Zürcher et O. Hümbelin (2012), « Eingliederung vor Rente. Evaluation der Früherfassung, der Frühintervention und der Integrationsmaßnahmen in der Invalidenversicherung », Büro Vatter, Haute École spécialisée bernoise, filière Travail social, OFAS, Aspects de la sécurité sociale, rapport de recherche n° 13/12, Berne.
- Fluder, Robert et al. (2017), « Berufliche Integration von arbeitslosen Personen », Rapport final à l'att. du SECO, Haute école spécialisée bernoise, Département Travail Social.
- OCDE (2014), « Vieillesse et politiques de l'emploi : Suisse », traduction française publiée par l'Office fédéral des assurances sociales.
- OFAS (2013), « Assurance-invalidité : faits et chiffres 2012. Renforcement de la réadaptation professionnelle et réduction du nombre de nouvelles rentes », Berne.
- OFS (2008), « L'activité professionnelle des personnes de 50 ans et plus. Une étude basée sur les résultats de l'enquête suisse sur la population active et de l'enquête sur la structure des salaires », Actualités OFS, Travail et rémunération, Neuchâtel.
- Trageser, J. et S. Hammer (2012), « Altersrücktritt im Kontext der demografischen Entwicklung », Dossier Réforme de la prévoyance vieillesse, Sécurité sociale 6/2012, Berne.
- Trageser, J., S. Hammer et J. Fliedner (2012), « Altersrücktritt im Kontext der demografischen Entwicklung », INFRAS, OFAS, Aspects de la sécurité sociale, rapport de recherche n° 11/12, Berne.
- Trageser, J., S. Hammer et J. Fliedner (2012), « Altersrücktritt im Kontext der demografischen Entwicklung. Anhang zum Forschungsbericht Nr. 11/12 », INFRAS, OFAS, Aspects de la sécurité sociale, rapport de recherche n° 11/12, Berne.
- Wolf, T. et P. Kempeneers (2013), « Évaluation de la durabilité et de l'efficacité des allocations de retour en emploi (ARE) », sur mandat de l'Observatoire Universitaire de l'Emploi de Genève, juillet.
- Zölch, M., A. Mücke, A. Graf et A. Schilling (2009), « Fit für den demografischen Wandel ? Ergebnisse, Instrumente, Ansätze guter Praxis », Berne/Stuttgart/Vienne, Haupt Verlag.

### **Articles et informations complémentaires :**

<https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/wirtschaftslage---wirtschaftspolitik/wirtschaftspolitik/arbeitsmarkt/aeltere-arbeitnehmende.html>